Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212203756-20260713-D2026_60-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
COMMUNE DE TRESSIGNAUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 09 JUILLET 2026

N° D2026-60

L'an deux mille vingt-six, le 09 juillet, à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de Tressignaux,** après convocation légale du 03 juillet 2026, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire en mairie de Tressignaux, sous la présidence de **Monsieur Fabien JOUSSE, Maire.**

Présents : AOUNE Horida, BAILLY Philippe, CADIO Thierry, FARSY Sandrine, GUEMENE Julie, JOUSSE Fabien, LUCAS Roland, PELUS Lucile, PUILLE Maryse, TORMOS Henri et DUFLOT Lucile.
Absents : JOUSSE Maëline (procuration à Fabien JOUSSE), BLOUIN Xavier (procuration à Roland LUCAS), VERNE Patricia (procuration à Julie GUÉMÉNÉ) et DAVID Thomas.
Nombre de conseillers en exercice : 15 **Nombre de présents : 1**1 **Procurations :** 3

Secrétaire de séance : Lucile DUFLOT

PERSONNEL COMMUNAL – ORGANISATION DE LA CLASSE VERTE 2026

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que les élèves de CE1 sont partis en classe verte à Belle Isle en Terre les jeudi 12 et vendredi 13 mars 2026. Un agent communal a été sollicité pour l'encadrement et l'accompagnement des enfants dans le cadre de ce voyage. Monsieur Le Maire propose de rémunérer cet agent communal sur les mêmes modalités que les années passées, c'est-à-dire sur la base de journées de 14h (7h-21h), pour la période du séjour scolaire.

Il appartient au Conseil Municipal de statuer sur cette proposition.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de rémunérer l'agent communal sur la base de 2 journées de 14h, pour la période du séjour scolaire précitée ;**
- **AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à effectuer toute démarche afférente à ce dossier.**

Le Maire,
Fabien JOUSSE.